



Saisie immobiliere pour impaye

Par **pepito17**, le **30/11/2014** à **13:36**

je voulais simplement savoir si mon bien qui es payé peut etre saisi pour des credits a la consommation impayés en le mettant en location vente

Par **Pegasus**, le **30/11/2014** à **14:45**

Bonjour,

Qu'entendez vous précisément par "saisir" ?

Vous faites sans doute allusion à une vente sur saisie immobilière ?

La location vente est un contrat, assez rare, de nature mixte qui combine le bail et la vente et qui est parfois confondu avec la location accession.

Il faut savoir quel type de contrat vous avez signé afin de déterminer si aujourd'hui vous êtes effectivement le propriétaire. Si cela est le cas une vente sur saisie peut effectivement être envisageable.

S'il s'agit d'un contrat de bail assorti d'une promesse de vente, l'acquisition du bien étant une simple faculté offerte au locataire à l'issue de la période de location, pour ce qui est de la résiliation, les contrats de location-vente contiennent presque toujours une clause résolutoire de plein droit en cas de non paiement des loyers par le locataire. Il faut se référer au contrat signé.